



Décision n° 349/2024
RL

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de formation professionnelle VAE : Validation des Acquis de l'Expérience du diplôme d'état de professeur de musique avec l'organisme ALIENOR de Poitiers pour madame COMBRET Emilie qui aura lieu entre le 8 janvier 2025 et le 14 février 2025 pour un montant TTC de 290,00 €.

Fait à Jonzac,
Le 19 JUL. 2024

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
la 8^e Vice-Présidente étant absente,
le 2^e Vice-Président : M. Jacky QUESSON